

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 14 avril 2011 pris en application du 2 de l'article 238-0 A du code général des impôts

NOR : EFIE1110249A

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code général des impôts, notamment son article 238-0 A ;

Vu l'avis du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, en date du 21 mars 2011 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts est modifié comme suit :

Sont retirés de la liste à compter du 1^{er} janvier 2011 les Etats et territoires suivants :

– en application du a du 2 de l'article 238-0 A du code général des impôts : « Saint-Kitts-et-Nevis » et « Sainte-Lucie ».

Sont ajoutés à la liste à compter du 1^{er} janvier 2011 les Etats et territoires suivants :

– en application du b du 2 de l'article 238-0 A du code général des impôts : « Oman » ;

– en application du V de l'article 22 de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009 : « îles Turques-et-Caïques ».

Art. 2. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 avril 2011.

*La ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
FRANÇOIS BAROIN